

<b><u>SEANCE du 26/01/2016</u></b>
------------------------------------

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 23  
 Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 17  
 Date de la convocation : 19/01/2016

**SEANCE du 26/01/2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE et le vingt-cinq janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

**Présents** : MM.DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, LAMANDE. Laurent, MASCRE. Gérard, BERNARD. Cyrille, GUERINI.Gilberte, PELLEGRINO. Yvette, LELEU.Gérard ; ZARADER.Karine ; CASONATO MIGOTTO Marie-C ; GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BONNEMAISON. Chantal ; SENTENAC. Patrick ; FONT Sandrine ; DESPLAS.Janine ; LEBLOND. Alain ; DOTTO.Christian.

**Pouvoirs**: MM., BONNET. Sandrine pouvoir à GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BASCANS Pascale pouvoir ZARADER Karine ; DORBES Joël pouvoir à DELSOL Alain ; BAYLE Jean pouvoir à BONNEMAISON Adrien.

**Absents excusés** : M. BONNAC Patrick ; AZNAR Estelle

Monsieur BONNEMAISON Adrien élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du conseil municipal du 03 décembre 2015**

**Engagement ¼ des dépenses d'investissement sur BP 2016**

**Décision modificative ouverture de crédit régulation écritures de stock**

**Décision modificative écritures de stock**

**Suppression des emplacements réservés n°15 et n° 7**

**Modification des statuts du SDEHG**

**Branchement pour la mairie 1 bis rue des oiseaux- Réf : 5 BS 852**

**Dossier de demande de subvention pour l'achat de 2 bennes**

**Autorisation signature – convention d'achat et gestion d'un camion nacelle**

**Dossier de demande de subvention pour l'achat d'un camion nacelle**

**Questions diverses**

## **I-Approbation procès-verbal conseil municipal du 03/12/2015**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03/12/2015.

## **II-Engagement ¼ des dépenses d'investissement sur BP 2016**

### **Exposé des motifs :**

Considérant qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ces montants sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

\*Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 pour l'opération 67 s'élevaient à 61 981 €, la quote-part de ces crédits représente donc :  
 $61\,981\text{ €} \times 25\% = 15\,495\text{ € art 2135}$

\*Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 pour l'opération 77 s'élevaient à 40 460 €, la quote-part de ces crédits représente donc :  
 $40\,460\text{ €} \times 25\% = 10\,115\text{ € art 2183}$

\*Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 pour l'opération 14 s'élevaient à 7 314 €, la quote-part de ces crédits représente donc :  
 $7\,314\text{ €} \times 25\% = 1\,828\text{ € art 2135}$

\*Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 pour l'opération 15 s'élevaient à 11 198 €, la quote-part de ces crédits représente donc :  
 $11\,198\text{ €} \times 25\% = 2\,799\text{ € art 2135}$

\*Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 pour l'opération 16 s'élevaient à 948 €, la quote-part de ces crédits représente donc :  
 $948\text{ €} \times 25\% = 237\text{ € art 2135}$

\*Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 pour l'opération 20 s'élevaient à 505 270 €, la quote-part de ces crédits représente donc :  
 $505\,270\text{ €} \times 25\% = 126\,317\text{ € art 2313}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales

**DECIDE**

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses prévues sur les chapitres et opérations susvisés sur le BP 2016

-D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité requises par la loi pour rendre exécutoire la présente délibération,

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

### III-Décision modificative ouverture de crédit régulation écritures de stock

N° INSEE : 00000	Lotissement PUJO RABE	Exercice 2015
------------------	-----------------------	---------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°02/16

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	19/01/2016	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	23	Pour :	21
Nombre de membres présents :	17	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21	Abstention :	0

L'an 2016, le 25 janvier, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Alain DELSOL

Présents : Présents : MM.DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, LAMANDE. Laurent, MASCRE. Gérard, BERNARD. Cyrille, GUERINI. Gilberte, PELLEGRINO. Yvette, LELEU. Gérard ; ZARADER. Karine ; CASONATO MIGOTTO Marie-C ; GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BONNEMAISON. Chantal ; SENTENAC. Patrick ; FONT Sandrine ; DESPLAS. Janine ; LEBLOND. Alain ; DOTTO. Christian.

Procurations : Pouvoirs: MM., BONNET. Sandrine pouvoir à GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BASCANS. Pascale pouvoir ZARADER. Karine ; DORBES Joël pouvoir à DELSOL Alain ; BAYLE. Jean pouvoir à BONNEMAISON Adrien

Absents :

Excusés : M. BONNAC. Patrick ; AZNAR. Estelle

Secrétaire de séance :

Objets : ouverture de credit regul ecriture de stock

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
608 (043) : Frais accessoires terrains en cou	79 608,00	791 (043) : Transferts de charges de foncti	79 608,00
	79 608,00		79 608,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>79 608,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>79 608,00</b>

Certifié exécutoire par Alain DELSOL, Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A lavernose lacasse, le 25/01/2016

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,




## IV-Décision modificative écritures de stock

N° INSEE : 31287	LAVERNOSE Lotissement communal	Exercice 2015
------------------	--------------------------------	---------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°03/16

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	19/01/2016	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	23	Pour :	21
Nombre de membres présents :	17	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	21	Abstention :	0

L'an 2016, le 25 janvier, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Alain DELSOL

Présents : MM.DELSOL Alain, BONNEMAISON Adrien, LAMANDE. Laurent, MASCRE. Gérard, BERNARD. Cyrille, GUERINI.Gilberte, PELLEGRINO. Yvette, LELEU.Gérard ; ZARADER.Karine ; CASONATO MIGOTTO Marie-C ; GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BONNEMAISON. Chantal ; SENTENAC. Patrick ; FONT Sandrine ; DESPLAS.Janine ; LEBLOND. Alain ; DOTTO.Christian.

Pouvoirs: MM., BONNET. Sandrine pouvoir à GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BASCANS.Pascale pouvoir ZARADER. Karine ; DORBES Joël pouvoir à DELSOL Alain ; BAYLE. Jean pouvoir à BONNEMAISON Adrien

Procurations : MM., BONNET. Sandrine pouvoir à GONCALVEZ DA SILVA Manuella ; BASCANS.Pascale pouvoir ZARADER. Karine ; DORBES Joël pouvoir à DELSOL Alain ; BAYLE. Jean pouvoir à BONNEMAISON Adrien

Absents :

Excusés : M. BONNAC.Patrick ; AZNAR. Estelle

Secrétaire de séance :

Objets : ecritures de stock

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
608 (043) : Frais accessoires terrains en cou	2 010,00	791 (043) : Transferts de charges de foncti	2 010,00
	<b>2 010,00</b>		<b>2 010,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 010,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 010,00</b>

Certifié exécutoire par Alain DELSOL, Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A Lavernose-Lacasse, le

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,




## **V-Suppression des emplacements réservés n°15 et n°7**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer les emplacements réservés n°15 et n°7 dans la prochaine modification du PLU :

- 1) Emplacement réservé n°15 situé sur la parcelle cadastrée B 119 et B 120 avait pour objectif de créer une liaison de la RD 53 vers la RD 49, et ce afin de sécuriser la circulation des poids lourds sur la rue de l'Industrie, trop étroite. Cependant une déviation poids lourds vers l'avenue du Bouquier et des Pyrénées a été créée, ne leur permettant plus de circuler sur la rue de l'industrie De ce fait cet emplacement réservé n'a plus lieu d'être.
- 2) Emplacement réservé n°7, création de voie pour accéder aux « Arpens », sur les parcelles D885 – 883 – 875 – 873 – 872 – 868. A ce jour cet emplacement n'a plus sa vocation initiale puisque la parcelle 873 sert d'accès et de servitude pour le contrôle du réseau des Eaux Usées les Arpens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- Approuve pour les raisons énoncées ci-dessus la suppression des emplacements réservés n°15 et n°7 dans la prochaine modification du PLU.

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **VI-Modification des statuts du SDEHG**

### **Exposé des motifs :**

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),

- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **VII-Branchement pour la mairie 1 bis rue des oiseaux – Réf : 5 BS 852**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 8 Octobre 2015 concernant le branchement d'un appartement, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- La réalisation d'un réseau souterrain basse tension en conducteur NFC 33210 3x95<sup>2</sup>+50<sup>2</sup> de 39 mètres, à partir d'une grille de fausse coupure existante, pour alimenter un coffret RMBT à encasturer dans la façade.

- La réalisation d'une remontée en câble de branchement 2X25 mm<sup>2</sup> et de téléreport, sous goulotte, sur la façade jusqu'au tableau intérieur destiné à recevoir le futur compteur et disjoncteur monophasé (posés par ERDF à la mise en service).

- Le comptage est à traiter avec votre fournisseur d'électricité.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 354 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	4 977 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 134 €</b>
<hr/>	
Total	8 465 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus <sup>(1)</sup>
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. <sup>(1)</sup>

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **VIII-Dossier de demande de subvention pour l'achat de 2 bennes**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Président de séance, explique à l'assemblée qu'il y a lieu de changer les 2 bennes. Le montant du devis proposé, après consultation, par PALFINGER SERVICE, société la moins disante, s'élève à 4.850 € HT soit 5.820€ TTC

Monsieur le Président propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental afin de l'aider à financer cet investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

<b>DECIDE</b>
---------------

- Valide le devis de la société PALFINGER SERVICE, pour un montant de 4.850 € HT soit 5.820 € TTC.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental
- D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité requises par la loi pour rendre exécutoire la présente délibération,

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **IX-Autorisation signature – convention d'achat et gestion d'un camion nacelle**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'acquisition groupée d'un camion nacelle avec les communes de St Clar de Rivière, St Hilaire, Labastidette et le Fauga.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant un meilleur rapport qualité prix s'élève à 59 299.90€ HT soit 70 922.68 € TTC, avec une option stabilisation variable de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC. Soit un montant total d'acquisition de 61 799.90 soit 73 922.68 € TTC.

Les 4 communes pourront moyennant une participation à l'acquisition et au frais d'entretien de ce camion nacelle, l'utiliser en fonction d'un planning annuel.

Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les communes intéressées.

Monsieur le Maire en donne lecture et demande à l'assemblée d'autoriser sa signature.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son président et après discussion*

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'achat (pour un montant de 59 299.90€ HT soit 70 922.68 € TTC) et de gestion partagée d'un camion nacelle.
- Décide que copie de la présente délibération soit transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour son contrôle de légalité.

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **X-Autorisation signature – convention d'achat et gestion d'un camion nacelle**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'acquisition groupée d'un camion nacelle avec les communes de St Clar de Rivière, St Hilaire, Labastidette et le Fauga.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant un meilleur rapport qualité prix s'élève à

59 299.90€ HT soit 70 922.68 € TTC, avec une option stabilisation variable de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.  
Soit un montant total d'acquisition de 61 799.90 soit 73 922.68 € TTC.

Les 4 communes pourront moyennant une participation à l'acquisition et au frais d'entretien de ce camion nacelle, l'utiliser en fonction d'un planning annuel.

Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les communes intéressées.  
Monsieur le Maire en donne lecture et demande à l'assemblée d'autoriser sa signature.

*Le Conseil Municipal*  
*avoir entendu l'exposé de son président et après discussion*

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'achat (pour un montant
- de 61 799.90 € soit 73 922.68 € TTC) et de gestion partagée d'un camion nacelle.
- Décide que copie de la présente délibération soit transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour son contrôle de légalité.

**A la majorité des membres présents et représentés**  
**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **XI-Dossier de demande de subvention pour l'achat d'un camion nacelle**

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Président de séance, explique à l'assemblée qu'il y a lieu de changer le camion nacelle.  
Après consultation le devis proposé, est celui de AB Services, société la moins disante.  
Son montant s'élève à 59 299.90€ HT soit 70 922.68 € TTC, avec une option stabilisation variable de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.  
Soit un montant total d'acquisition de 61 799.90 soit 73 922.68 € TTC.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général afin de l'aider à financer cet investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

<b>DECIDE</b>
---------------

- Valide le devis de la société AB SERVICE, pour un montant de 61 799.90 soit 73 922.68 € TTC.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général
- D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité requises par la loi pour rendre exécutoire la présente délibération,

**A la majorité des membres présents et représentés**  
**POUR : 21 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

## **XII-Question diverses**

Mme Desplas a exposé la réforme des collèges mise en place à la rentrée 2016. Elle a rendu compte des commissions cohésion sociale et cadre de vie du Muretain Agglo (restauration). Examen d'une demande de création ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire) sur l'école élémentaire de la commune.

*Après avoir épuisé la totalité de l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 20h30*